



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
13 juin 2019	10	1	1	1	0

Vote(s) pour : 11  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 18 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n° 7 : Disparition du Syndicat des eaux du sillon de l'Est Messin

Le Comité Syndical,

VU l'étude sur les conséquences de la disparition du syndicat des eaux du sillon de l'Est Messin,

### DECIDE

- **D'ACCEPTER**, en cas de demande de Metz Métropole, le principe d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la gestion de la partie du contrat de concession du syndicat de l'Est Messin portant sur les communes de Nouilly, Noisseville et Ars Laquenexy.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM



René DARBOIS